

Charte des fournisseurs

Juin 2019

Les principes d'affaires de Norton Rose Fulbright¹ reposent sur la qualité, l'unité et l'intégrité. Ils s'appliquent à toutes nos activités et à l'ensemble des membres de notre personnel dans le monde entier et décrivent notre culture et notre personnalité, tant à l'interne qu'à l'externe, notre façon de travailler et les valeurs que nous prônons.

Nous veillons à toujours fournir des services juridiques de grande qualité à nos clients dans une perspective mondiale unifiée, et notre travail répond aux plus hautes normes professionnelles, éthiques et commerciales qui soient.

En retour, nous attendons le même niveau d'intégrité de nos fournisseurs. Nous sommes résolus à n'avoir recours qu'aux fournisseurs partageant nos principes. Nos fournisseurs sont donc tenus de se conformer à toutes les lois applicables et, dans tous les cas, de respecter les normes et les principes présentés ci-dessous dans tous les aspects de leurs activités. Le respect de ces lois, normes et principes est un facteur important pour nous au moment d'évaluer chaque aspect de nos relations avec eux.

Lutte contre la corruption

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables (y compris, là où elles s'appliquent, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada (en sa version modifiée) 1988, les lois britanniques intitulées *Bribery Act 2010* et *Criminal Finances Act 2017*, la loi américaine intitulée *Foreign Corrupt Practices Act 1977* et la loi australienne intitulée *Criminal Code Act 1995*), en ce qui a trait à la prévention de la corruption, de la fraude, de l'évasion fiscale ou d'autres activités similaires ou connexes.

Diversité et inclusion

Nos fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en matière de discrimination et promouvoir activement la diversité et l'inclusion dans leur milieu de travail, notamment dans le cadre de leurs pratiques de recrutement, de rétention et de promotion du personnel.

¹ Norton Rose Fulbright compte environ 4 000 avocats et des bureaux dans plus de 50 villes dans le monde. Norton Rose Fulbright est un cabinet d'avocats mondial. Norton Rose Fulbright US LLP, Norton Rose Fulbright LLP, Norton Rose Fulbright Australia, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. et Norton Rose Fulbright South Africa Inc. (chacun un membre) sont des entités juridiques distinctes et toutes sont des membres du Verein Norton Rose Fulbright, un Verein suisse (le Verein). Le Verein aide à coordonner les activités des membres de Norton Rose Fulbright, mais il ne fournit aucun service juridique aux clients. Les mentions de « nous », « nos » et « notre » dans les présentes conditions renvoient à Norton Rose Fulbright. Le Verein, les membres de Norton Rose Fulbright qui sont à tout moment membres du Verein et Norton Rose Fulbright Development Holdings Limited, Norton Rose Fulbright Australia Services Pty Ltd, Services OR LP/SEC, une société à responsabilité limitée établie au Canada, et dans chaque cas leurs entités affiliées ou filiales respectives, à tout moment, constituent collectivement nos entités.

Santé et sécurité

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en santé et sécurité et s'assurer de créer un milieu de travail sécuritaire pour leurs employés et toute autre personne touchée par leurs activités.

Droits de la personne

Nos fournisseurs, que ce soit directement ou indirectement par leur chaîne d'approvisionnement, doivent respecter toutes les lois applicables en matière de droits de la personne à l'égard de leurs employés, mener leurs activités commerciales d'une manière qui respecte les droits de la personne, tel qu'ils sont énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies* et dans les principales conventions de l'Organisation internationale du travail, et ne doivent pas tenir une autre personne en esclavage ou en servitude, employer ou engager de la main-d'œuvre issue de la traite ou autrement avoir recours à du travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants, ni infliger aux travailleurs des châtiments corporels ou des traitements abusifs ou inhumains sur les plans mental, physique ou sexuel, ni tolérer de telles pratiques.

Développement durable

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière d'environnement et toujours s'efforcer d'améliorer leur rendement en matière de développement durable en réduisant (selon le cas) les déchets, les émissions de carbone ainsi que la consommation de l'eau et des ressources naturelles.

Les fournisseurs doivent respecter la Charte des fournisseurs en tout temps, surveiller la conformité à celle-ci, nous informer de toute violation de celle-ci et prendre les mesures raisonnables pour gérer tout manquement aux principes de la Charte des fournisseurs, y remédier et en prévenir la répétition. Nous nous réservons le droit d'effectuer une vérification diligente et/ou des évaluations des risques pour vérifier la conformité aux principes énoncés ci-dessus et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs collaborent et fournissent les preuves justificatives que nous pourrions raisonnablement exiger pour contrôler et examiner leur conformité.